

# **FEDERATION MONEGASQUE DE BOULES**

**7 rue de l'Industrie  
98000 MONACO**

## **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL**

### **ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS PAR EQUIPES**

#### **Article 1**

Le XVème Championnat National de pétanque concerne les entreprises et administrations de la Principauté de Monaco. **Les équipes seront composées de joueurs et joueuses exerçant une activité professionnelle ou ayant un statut de retraité de la même entreprise ou administration.**

Sur dérogation exceptionnelle délivrée par la Commission en charge du dit challenge, les entreprises dont le nombre de salariés ne dépassent pas 30 personnes pourront fusionner avec une autre entreprise se trouvant dans des conditions similaires.

#### **Article 2**

Le Championnat National de pétanque est placé sous l'autorité d'une Commission créée à cet effet par le Club Bouliste Monégasque et sous l'égide de la Fédération Monégasque de Boules Section pétanque.

#### **Article 3**

Lors de l'inscription limitée aux 24 premières équipes (réparties en 1 ou 2 groupes selon le nombre d'équipes inscrites), les entreprises et administrations devront fournir les attestations de travail ou de présence pour les joueurs actifs.

#### **Article 4**

La Commission compétente établit librement le calendrier du championnat qui s'étalera de mars à octobre 2023. Les rencontres se dérouleront sauf exception le mardi et /ou le mercredi soir à partir de 19 heures.

#### **Article 5**

Chaque équipe devra régler une somme forfaitaire de 450 euros de frais d'inscription, ainsi que 70 euros par licencié engagé dans la compétition.

Si un joueur est déjà licencié dans un autre club il devra être titulaire d'une carte de sociétaire établie par le Club Bouliste Monégasque (40 euros). Ces frais couvrent l'établissement de la licence ou de la carte de sociétaire et l'assurance des joueurs pour l'ensemble de cette compétition, ils devront être réglés avant le **12 mars 2023**.

Un chèque de caution de 200 € déposé lors de l'inscription sera encaissé dans le cas où l'équipe qualifiée pour la phase finale déclarerait forfait.

Toute entreprise ou personne n'étant pas à jour de cotisation ne pourra prétendre jouer les rencontres.

## **Article 6**

*Les équipes seront formées, pour chaque rencontre, de six personnes au minimum appartenant à la même entreprise ou administration et faisant obligatoirement partie de la liste déposée par l'entreprise avant le début de la compétition.*

*Exceptionnellement l'équipe pourra jouer à 5 et conformément au règlement International du jeu, le joueur seul en doublette ne jouera qu'avec ses trois boules et les deux joueurs en triplète ne joueront qu'avec deux boules chacun ; dans tous les autres cas l'équipe sera forfait.*

## **Article 7**

*Un seul joueur extérieur à l'entreprise sera accepté à condition de l'inscrire sur la liste initiale remise à l'organisateur avant le début du tournoi.*

*Il ne pourra y avoir plus de deux joueurs classés sur la feuille de match.*

## **Article 8**

*A chaque rencontre les joueurs doivent porter **impérativement** la tenue de l'entreprise auquel il appartient, au minimum au niveau du buste. A défaut il ne pourra participer à la rencontre.*

*A partir de la 2<sup>ème</sup> journée le non-respect de cet article sera sanctionné de la manière suivante :*

- **Retrait de 1 point sur les points totalisés au classement.**

## **Article 9**

*Chaque équipe est tenue d'avoir le matériel nécessaire à l'arbitrage ; le Club Bouliste Monégasque mettra à disposition des arbitres à partir des barrages.*

*De même chaque capitaine d'équipe établira la feuille de match.*

## **Article 10**

*Le changement d'un joueur après le début d'une partie n'est plus autorisé.*

## **Article 11**

*Les rencontres se dérouleront selon les textes et règlements officiels de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal.*

## **Article 12**

*Chaque partie de la rencontre se jouera en 45 minutes*

*Chaque rencontre comprend :*

- 4 parties en tête à tête rapportant 2 points chacune
- 3 parties en doublette rapportant 3 points chacune
- 2 parties en triplète rapportant 4 points chacune

*soit un total de 25 points.*

*L'équipe qui déclarera forfait perdra la rencontre 25 à 0.*

### **Article 13**

*Le tirage au sort des parties se fait par inscription des numéros correspondants aux noms sur la feuille de match pliée en deux.*

*Les rencontres doivent obligatoirement aller à leurs termes pour une gestion complète des résultats.*

### **Article 14**

*A l'issue de chaque rencontre seront attribués :*

- 3 points à l'équipe victorieuse
- 1 point à l'équipe battue
- 0 point en cas de forfait.

*Le classement final sera fait en fonction du total des points accumulés par chaque équipe. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes **le goal average général** sera déterminant.*

### **Article 15**

*Il est rappelé que tous les participants doivent faire preuve de civisme en jetant tous leurs déchets dans les poubelles mises à cet effet, et en ne jetant pas leur mégot par terre mais dans les cendriers mis à leur disposition.*

### **Article 16**

*Tout cas non prévu par le règlement sera soumis à la Commission compétente.*

## **PHASE FINALE**

### **Article 17**

*Dans le cas où les équipes inscrites seront réparties en 25 groupes et à l'issue des journées de qualification, les deux dernières équipes du Groupe A seront reversées dans le Groupe B ; et inversement les deux premières du Groupe B seront intégrées dans le Groupe A pour la saison suivante.*

*Et la Phase Finale se déroulera comme suit.*

*Les 2 premiers de chaque Groupe seront directement qualifiés pour les ¼ de Finale ; les équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place de chaque groupe s'affronteront lors d'un barrage qualificatif pour les ¼ de Finale ; il est précisé que lors de ce barrage les rencontres opposeront :*

- 3<sup>ème</sup> Groupe A/ 6<sup>ème</sup> Groupe B
- 4<sup>ème</sup> Groupe A/ 5<sup>ème</sup> Groupe B
- 5<sup>ème</sup> Groupe A/ 4<sup>ème</sup> Groupe B
- 6<sup>ème</sup> Groupe A/ 3<sup>ème</sup> Groupe B

### **Puis tirage au sort intégral pour les 1/4 de finale et 1/2 finale**

Se joueront ensuite la finale et la partie pour la troisième et quatrième place.  
Les parties de la phase finale (à partir des barrages) se joueront en 45 mn pour les têtes à têtes et 1 h 15 pour les doublettes et les triplettes.

Dans le cas où un seul groupe serait constitué la Phase Finale se déroulerait ainsi :

- 1<sup>er</sup> contre 8<sup>ème</sup>
- 2<sup>ème</sup> contre 7<sup>ème</sup>
- 3<sup>ème</sup> contre 6<sup>ème</sup>
- 4<sup>ème</sup> contre 5<sup>ème</sup>

Puis selon le déroulé de la descente directe dit « tennis »

